



LE MONDE J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 25, numéro 3

4^s

Le magazine **Le Monde Juridique** rend hommage à trois plaideurs le mercredi, 23 octobre 2019 au Club Saint-James de Montréal, au cours d'un dîner-hommage.

Me Azim Hussain du cabinet Norton Rose Fulbright sera nommé
«Plaideur de l'Année 2019».



Azim Hussain, plaideur chevronné, a dirigé l'équipe de ce cabinet qui a obtenu gain de cause en Cour suprême du Canada dans l'Affaire Salomon c. Matte-Thompson. Ce jugement est le dernier chapitre d'une bataille juridique d'une durée de onze ans qu'il a menée au nom de sa cliente, Judith Matte-Thompson, victime des fautes professionnelles de son ancien avocat.



Me Isabel Schurman, Ad.E., criminaliste réputée du cabinet Schurman, Grenier, Strapatsas & Associés de Montréal, assume présentement la défense de l'ancien président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Frank Zampino, qu'elle a fait acquitter de toutes accusations le 2 mai 2018 dans l'affaire du Faubourg Contrecoeur. Elle plaide depuis 35 ans. Elle est nommée «Plaideur Émérite de l'Année 2019».



Me Nicholas St-Jacques, 37 ans, criminaliste du cabinet Desrosiers, Joncas, Nourale, Massicotte, de Montréal, est nommé «Plaideur de moins de 40 ans de l'Année 2019». Il a assisté Me Michel Massicotte, dans le dossier de Pierre Duhaime, ex-président de SNC-Lavalin, qui a plaidé coupable après six ans de procédures et a reçu une peine inusitée à servir dans la communauté pour une affaire de corruption de 22.5 M\$. Il a également agi à la Cour suprême du Canada pour la 7^e fois de sa carrière dans l'arrêt R. c. Wong, [2018] 1 RCS 696.

- La Clinique de médiation de la faculté de droit de l'Université de Montréal abolie
- La Loi Lacombe devenue le dépôt volontaire revisitée par le professeur Émérite de droit, Me Jean Hétu
- L'Association professionnelle des avocates et avocats du Québec (APAAQ) est née. Me Catia Larose, la présidente décrit son mandat



Travailler ensemble
pour un monde meilleur

Comment réagir lorsqu'un litige ou des allégations d'irrégularités menacent la situation financière ou la réputation d'une organisation?

Faites appel dès maintenant aux professionnels chevronnés des Services de juricomptabilité et de soutien à l'intégrité d'EY.

- Enquêtes et conformité
- Réclamations et litiges
- Gestion de la preuve électronique
- Analyse juricomptable de données
- Intervention en cas de cyberincidents

Pour en savoir plus, communiquez avec nos leaders ou visitez-nous à ey.com/ca/fr.



Meilleure la question, meilleure la réponse.
Pour un monde meilleur.

Benoît Legault

Associé
benoit.legault@ca.ey.com
+1 514 874 4637

François Auclair

Chef d'équipe senior
francois.auclair@ca.ey.com
+1 514 879 6685

Julie Bellemare

Chef d'équipe senior
julie.bellemare@ca.ey.com
+1 514 879 2686

Aïsha Brillant

Chef d'équipe senior
aisha.brillant@ca.ey.com
+1 514 879 8273

Me Azim Hussain, avocat de litiges commerciaux complexes chez Norton Rose Fulbright

Par André Gagnon

Né au Pakistan, Me Azim Hussain a trois ans lorsque ses parents immigreront au Québec. Sa famille s'installe sur la Rive-Sud de Montréal, à Brossard, où il commence sa scolarisation. Celle-ci le mènera à l'Université McGill où il complète un baccalauréat en sociologie en 1995, puis à la London School of Economics où il complète une maîtrise en sociologie l'année suivante.

Passionné à la fois par la justice et par les implications pratiques du droit, Me Hussain décide ensuite de s'inscrire à la faculté de droit de l'Université McGill. En 2000, l'Université lui décerne un B.C.L. et un LL.B. Il est d'abord admis au Barreau du Québec en 2001, puis au Barreau de l'Ontario en 2002.

En 2001-2002, Me Hussain est auxiliaire juridique pour l'honorable Charles Gonthier de la Cour suprême du Canada. Il se joint par la suite à Ogilvy Renault, prédécesseur du cabinet d'avocats actuel Norton Rose Fulbright. Dès le début de sa carrière, Me Hussain comparait devant diverses instances, sa pratique le menant à agir tant dans des dossiers de litige local ou multi-juridictionnel que d'arbitrage international.

Jugement historique

En 2008, Me Hussain dépose une demande devant la Cour supérieure dans l'affaire qui sera ultimement connue à la



Me Azim Hussain

Cour suprême comme *Salomon c. Matte-Thompson*, un dossier concernant la responsabilité professionnelle d'un avocat. Le dossier devient une véritable saga judiciaire ponctuée de plusieurs rebondissements, dont un échec en première instance suivie par une décision favorable à la cliente de Me Hussain en Cour d'appel du Québec. En 2018, la Cour suprême du Canada décide d'octroyer la permission d'appeler pour enfin confirmer le jugement de la Cour d'appel en 2019.

Dans un arrêt rédigé par le juge Clément Gascon, avec l'accord de sept de ses collègues, la Cour suprême conclut à la responsabilité civile de l'avocat défendeur. En effet, bien que la préservation du capital était primordiale pour sa cliente, l'avocat en question avait recommandé de façon répétée à cette dernière d'investir dans des fonds hautement risqués et qui se sont finalement révélés être un stratagème frauduleux de type Ponzi. Pire encore, l'avocat avait, à l'insu de sa cliente, perçu des commissions du promoteur des fonds. Le promoteur était à la fois son ami et l'artisan de la fraude.

Selon la majorité (la juge Suzanne Côté étant dissidente), les clients des avocats retiennent leurs services pour être conseillés dans la prise de décisions importantes. Les clients doivent être en mesure de faire confiance à leurs conseillers juridiques et sont conséquemment en droit de s'attendre à ce que leurs avocats soient compétents, consciencieux et libres de tout conflit d'intérêts. Pour préserver cette confiance, les avocats sont assujettis à des obligations professionnelles et déontologiques, dont le devoir de conseil et le devoir de loyauté.

Dans un article dans *Le Monde Juridique* portant sur cette affaire (voir volume 25-1 pages 29 et 30), on précise qu'après le jugement de la Cour suprême du Canada, le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec a versé à Madame Thompson le plein montant des sommes que Me Salomon a été condamné à payer. Me Azim Hussain a agi durant onze années dans ce dossier durant lesquelles il a bénéficié de la précieuse collaboration de ses collègues : Me Andres Garin, Me François-David Paré, Me Richard Desgagnés (maintenant chez le cabinet

Brisset Bishop), Me Frédéric Wilson (maintenant au contentieux de la Banque nationale). Me Jérémy Boulanger-Bonnely et Me Pierre Bienvenu, Ad. E. ont rejoint l'équipe à l'étape de la Cour suprême du Canada.

Me Azim Hussain pratique le droit depuis bientôt 20 ans. *Le Monde Juridique* sera fier de saluer ses nombreux faits d'armes lors du dîner du 23 octobre 2019.

Librairie **Wilson & Lafleur** Inc.
311 0794026
1 800 363-2137



AGENDA 2020
de janvier à décembre
Format 7 po. x 10 po.

Auteur(s) : Collaboration
Éditeur : Wilson & Lafleur
Nombre de pages : 386
Type de reliure : Spirale
ISBN : 978-2-89689-480-2
Prix : 29,95 \$
Format : Papier

Voici les principaux outils de planification et d'information que ce produit de qualité vous offre:

- Calendriers 2019-2020-2021 - Planification pour l'année 2020 - Planification pour l'année 2021 - Année 2021 - Indice des prix à la consommation - Taux d'intérêt du Ministère du Revenu - Calendrier perpétuel - Liste des juridictions	- Districts judiciaires et chefs-lieux - Services judiciaires - Bureaux de la publicité des droits - Table de mortalité abrégée selon le sexe - Principales abréviations - Conversion au système métrique - Nombre de jours entre deux dates - Répertoire téléphonique
--	---



NORTON ROSE FULBRIGHT

Lorsque des réalisations exceptionnelles sont mises à l'honneur, nous sommes là.

Félicitations à notre collègue Azim Hussain, nommé « Plaideur de l'Année 2019 » par *Le Monde Juridique* pour son travail remarquable qui lui a permis d'obtenir gain de cause dans l'affaire *Salomon c. Matte-Thompson* devant la Cour suprême du Canada.

Le droit à l'échelle mondiale

nortonrosefulbright.com

Me Nicholas St-Jacques, criminaliste, nommé « Plaideur de moins de 40 ans de l'Année 2019 »

Il a participé au règlement des procédures criminelles contre Pierre Duhaime, ex-PDG de SNC-Lavalin, relativement à l'affaire du CUSM, et a agi à la Cour suprême du Canada pour la 7^e fois de sa carrière dans l'affaire Wong.

Associé de Me Michel Massicotte, du cabinet Desrosiers, Joncas, Nouraie, Massicotte, il a planché sur le dossier hautement médiatisé de l'ex-PDG de SNC-Lavalin pendant six ans. Après une enquête préliminaire de 46 jours et la présentation de requêtes préliminaires qui ont nécessité près d'une année d'audition, le client a enregistré un plaidoyer de culpabilité en lien avec une accusation de complicité d'abus de confiance selon l'article 122 du Code criminel. Les 15 autres chefs d'accusation, allant de la corruption pour un montant de 22.5 M \$ au blanchiment d'argent, ont été retirés.

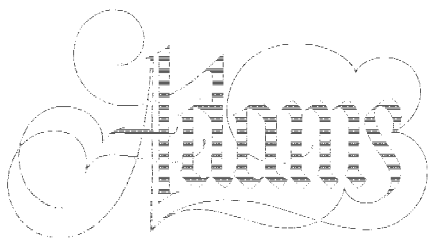
Une recommandation conjointe sur la peine, proposée par la poursuite et la défense, a été entérinée par le tribunal. Une peine qui a fait couler beaucoup d'encre. M. Duhaime a condamné à une peine d'emprisonnement de 20 mois à être purgée dans la collectivité, assortie d'une probation d'un an et de 240 heures de travaux communautaires. M. Duhaime a de plus fait un don de 200 000 \$ à la CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels).

Lors de cette saga judiciaire (dont l'aspect civil n'est pas encore résolu), les avocats de la défense ont été confron-



Me Nicholas St-Jacques

tés à un choix difficile alors qu'ils pouvaient mettre à mal la crédibilité de deux des principaux témoins de la poursuite. Deux choix s'offraient alors à la défense : aller de l'avant avec un long procès résultant possiblement en un



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFRE

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTREAL & TORONTO
1-888-232-6729

acquiescement sur la totalité des chefs d'accusation. Ou alors, prendre le risque d'ouvrir son jeu devant les procureurs de la poursuite pour tenter de parvenir à une entente. C'est cette deuxième option qu'ont choisie Me St-Jacques et Me Massicotte. Les arguments apportés réussiraient-ils à convaincre la poursuite de retirer une panoplie de chefs d'accusation et de suggérer une peine moins sévère?

On connaît la suite, le résultat. Suite à des négociations ardues, les parties ont finalement trouvé un terrain d'entente.

Me Michel Massicotte a souligné, dans le texte de l'article qu'a publié *Le Monde Juridique* (volume 24019, pp.3 et 4), les difficultés à obtenir l'ensemble de la communication de la preuve, malgré l'arrêt *Stinchcombe* datant pourtant de 1991. À cet égard, il est critique des policiers qui semblent trop souvent avoir conservé de mauvaises habitudes et oublier que toutes les informations qui sont pertinentes doivent être dévoilées sans que la défense n'ait à présenter une multitude de requêtes, comme ce fut le cas dans ce dossier.

Hommage à son associé

Dans ce même article, Me Massicotte rend hommage à son associé Me St-Jacques en soulignant le rôle déterminant joué par ce dernier tout au long des procédures :

« Sa très grande compétence, son sens inné du droit et la fougue de son jeune âge auront permis de garder le cap à travers les différentes épreuves de ce dossier. Il se sera avéré un conseiller dont la jeune expérience n'en alterne en rien la qualité. »

En plus d'avoir été activement impliqué dans le règlement de ce dossier, Me St-Jacques a représenté l'Association des avocats de la défense de Montréal à la Cour suprême du Canada dans l'affaire *R. c. Wong*, [2018] 1 R.C.S. 696, portant sur les conséquences indirectes d'un plaidoyer de culpabilité. Il s'agissait de 7^e fois que Me St-Jacques agissait à la Cour suprême du Canada, ayant notamment plaidé dans des affaires importantes comme *R. c. Anthony-Cook*, [2016] 2 R.C.S. 204 (sur les critères d'une recommandation conjointe sur la peine) ou *R. c. K.R.J.*, [2016] 1 R.C.S. 906 (sur la définition d'une peine selon la Charte).

Le Monde Juridique est fier de souligner pour la première fois en 20 ans, lors d'un événement, le rôle si important des avocates et avocats en droit criminel dans une société de droit.

Me Isabel J. Schurman, Ad.E., «Plaideur Emérite de l'Année 2019», l'une des plus brillantes criminalistes du Québec et du Canada

Par André Gagnon

Me Isabel J. Schurman, Ad.E., pratique le droit à Montréal depuis 35 ans. Nommée avocate Emérite par le Barreau du Québec en 2009, elle a été admise au sein du American College of Trial Lawyers en 2010, alors qu'elle recevait la même année le Prix reconnaissance de l'Association des avocats de la défense de Montréal dont elle a été présidente de 1992 à 1994. Avocate spécialisée en droit criminel, pénal et disciplinaire au bureau qu'elle a fondé, Schurman Grenier, Strapatsas & Associés (anciennement Schurman, Longo, Grenier), elle défend des individus et des compagnies contre une myriade d'infractions criminelles et pénales, et ce, devant tous les niveaux de tribunaux au pays. Me Schurman a défendu avec brio l'ancien président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, Frank Zampino, acquitté de toutes accusations reliées au Faubourg Contrecoeur en 2018.

Elle a également agi en défense pour cet homme politique qui faisait face à d'autres accusations portées contre lui issues de son passage en politique municipale. Elle a obtenu un arrêt des procédures le 30 septembre 2019 après avoir plaidé l'illégalité des écoutes électroniques qui ont permis l'interception des communications privilégiées entre avocat et client.



Me Isabel J. Schurman, Ad.E.

Isabel Schurman a débuté sa carrière comme stagiaire au Centre communautaire juridique de Montréal qui fait partie du réseau de l'Aide juridique au Québec.

Suite à la page 9

Volume 25, numéro 3

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec)
H1L 4Y5
(514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
Internet : www.lemondejuridique.com
Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec) H1L 4Y5
Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
L'abonnement est de 40 \$ par année.
(On peut aussi se la procurer à la librairie
Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2019 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est
formellement interdite sous peine de poursuite.

**«Plaideur de l'Année 2019» — Me Azim Hussain, avocat de litiges
commerciaux complexes chez Norton Rose Fulbright**

Par André Gagnon 3

**Me Nicholas St-Jacques, criminaliste, nommé « Plaideur de
moins de 40 ans de l'Année 2019 »**

..... 5

**Me Isabel J. Schurman, Ad.E., «Plaideur Emérite de l'Année 2019»,
l'une des plus brillantes criminalistes du Québec et du Canada**

Par André Gagnon 7

**De la « Loi Lacombe » au « dépôt volontaire » : une autre page de
l'histoire du Québec**

Par Me Jean Héту 10

La Clinique de médiation aura peut-être une seconde vie

Par André Gagnon 13

Me Jean-Pierre Ménard reçoit le Prix de la justice du Québec 2018

..... 15

**Les avocates et avocats du Québec s'unissent et mettent
sur pied une nouvelle association professionnelle**

..... 16

Mot de la présidente

..... 18

**Avocats émérites 2019 — Le Barreau du Québec dévoile l
es noms des récipiendaires**

..... 19

Inauguration de l'Institut pour la gouvernance Brian Mulroney

..... 20

Mexique, cet inconnu

Par Yves Delage 21

L'avocat criminaliste Robert La Haye meurt à l'âge de 76 ans

..... 24

Un juge veut s'impliquer en santé mentale

..... 25

Me Denis Paradis quitte la vie politique

..... 27

"Très belle surprise"

Par Yves Delage 28

Bistro Liu

Par Yves Delage 29

Dépôt du rapport de la Commission Viens 30

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes
à la fine pointe de la technologie
à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS.....

UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

Puis, elle s'est tournée vers la pratique privée où elle a travaillé pendant presque 15 ans au sein du cabinet Lapointe, Schachter, Champagne, Talbot. En pratique privée, elle s'est bâtie sa réputation en plus de s'impliquer au sein de comités et conseils du Barreau de Montréal et du Québec. Elle a enseigné pendant 18 ans le droit criminel à l'Université Mc Gill comme chargée de cours ou elle avait terminé ses études en droit. Elle a enseigné le droit criminel pendant 14 ans comme membre du Colloque national sur le droit criminel de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada.

Elle a aussi donné des cours de formation professionnelle en République populaire de Chine en collaboration avec le 'All China Lawyers Association' ainsi que des conférences au Canada avec entre autre l'Institut canadien de la justice et l'Institut national de la Magistrature. Isabel Schurman a également présidé une association d'avocats de la défense pancanadienne

qu'elle a contribué à fonder. Sa compétence comme criminaliste est reconnue et son nom comme avocate de la défense est en tête de liste dans les dossiers médiatisés dans ce qui s'appelle communément le white collar crime.

Cependant, pour Isabel Schurman, c'est le journalisme qui était son premier choix lorsqu'elle s'est inscrite à la faculté de droit de McGill. Mais elle s'est découverte une passion pour le droit criminel ce qui l'a menée vers la pratique dans ce secteur, a-t-elle raconté dans une interview publiée sur un site web de l'Université McGill l'an dernier.

Elle ajoutait qu'elle a réussi à intégrer sa passion pour le journalisme dans celle de sa pratique en droit criminel où se joue le sort d'individus aux prises avec des accusations criminelles.

Le Monde Juridique est fier de nommer Me Isabel J. Schurman, «Plaideur Émérite de l'Année 2019».

DELSOL Avocats accompagne la Fondation pour le Logement Social lors de la première levée de fonds de « titres obligataires » réalisée par une fondation d'utilité publique

DELSQL Avocats a accompagné La Fondation pour le Logement Social (FLS), une fondation indépendante créée en 1988 et reconnue d'utilité publique, lors de sa première émission obligataire pour un montant de 7 700 000 € et portant intérêt au taux fixe de 3.47 % l'an. Ce titre, dénommé les « Obligations 2029 » (code ISIN : FR0013435302), est à échéance 10 ans.

La Fondation a constitué en plus de trente ans un patrimoine immobilier de près de 13 000 m². Elle dispose de plus de 170 logements et a accompagné depuis sa création plus de 315 familles. Cette levée de fonds, arrangée et placée par le Crédit Coopératif, financera le changement d'échelle de la FLS (accroissement de son parc immobilier et valorisation des emprises foncières existantes).

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire font régulièrement preuve d'une ingénierie juridique et financière de pointe pour mettre en œuvre leurs projets dans un but d'utilité sociale. En émettant le premier emprunt obligataire, la FLS adopte une démarche novatrice dans le monde des Fondations et de l'économie sociale et solidaire.

La Fondation pour le Logement Social était conseillée par DELSQL Avocats avec une équipe pluridisciplinaire composée de Me Xavier DELSQL, associé co-responsable du département « Organisations non lucratives - Entrepreneuriat social » et Me Jean-Baptiste CROIZIER, avocat, ainsi que de Me Emmanuel KAEPELIN, associé co-responsable du département « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions », et de Me Mayeul BRAC de LA PERRIÈRE, avocat ; et accompagnée, pour l'ingénierie financière, par M. Jean-Axel DIEUDONNE de BOISSIEU.

De la « Loi Lacombe » au « dépôt volontaire » : une autre page de l'histoire du Québec

Par Me Jean Hétu, Ad. E.

Professeur émérite, Faculté de droit, Université de Montréal

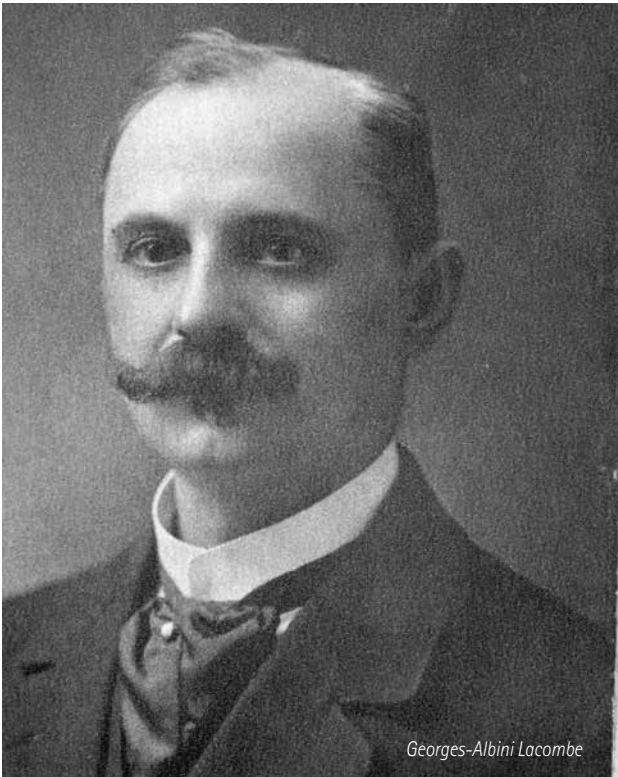
Lorsque le nouveau ministre de la famille, M. Mathieu Sylvain-Lacombe, a prêté serment au mois d'octobre 2018, les médias ont révélé qu'il était étouffé par les dettes et qu'il avait dû faire une proposition de consommateur en 2017. Son nom de famille nous a immédiatement fait penser à cette vieille loi adoptée au Québec pour protéger les petits débiteurs contre les créanciers empressés de saisir tous leurs biens. Les plus vieux d'entre nous vont se souvenir de cette célèbre loi connue sous le nom de « Loi Lacombe ». Dans le cadre de cet article, nous allons expliquer l'origine de cette loi en nous demandant si elle est vraiment devenue désuète. Mais d'abord présentons son auteur qui fut médecin, avocat et député.

La « Loi Lacombe » rappelle le souvenir de son parrain, soit Georges-Albini Lacombe. Il est né à Lavaltrie le 13 janvier 1864 et était le douzième d'une famille de 19 enfants. Son frère Éloi Lacombe sera le père de 15 enfants. Nous étions vraiment dans la période de « la revanche des berceaux ». Leur père, Narcisse Lacombe, était le cousin du célèbre Père Albert Lacombe, O.M.I., originaire de Saint-Sulpice, figure légendaire de l'Ouest canadien et communément appelé le « Grand chef des Prairies ».

Le curriculum vitae de Georges-Albini Lacombe est assez impressionnant. Après avoir étudié au Collège de l'Assomption de 1876 à 1883, il entreprend des études à l'École de médecine et de chirurgie de Montréal. Ayant le goût des voyages et de l'aventure, il part pour l'Ouest ca-



nadien où il termine ses études de médecine à l'Université de Winnipeg à l'âge de 21 ans. Il réside pendant un certain temps à Faribault au Minnesota. Puis il se rend au Manitoba et y exerce sa profession. Il pratique la médecine chez les Indiens de l'Ouest, tout en étant au service du Pacifique-Canadien. Enfin, il quitte en 1891 Provencher (Manitoba) pour s'établir à Montréal et est nommé professeur d'anatomie à l'Université Bishop de Lennoxville, fait plutôt exceptionnel à l'époque pour un Canadien français. Le 11 mai 1897, il se fait élire pour le Parti libéral député de la Division No 1 de Montréal (formé en 1890 du quartier Sainte-Marie de Montréal Est) à l'Assemblée législative de Québec. Il est réélu en 1900 et en 1904. En 1903, le gouvernement fédéral de Wilfrid Laurier crée une commission royale chargée d'enquêter sur les droits des mineurs au Klondyke (Commission pour faire enquête au sujet de la



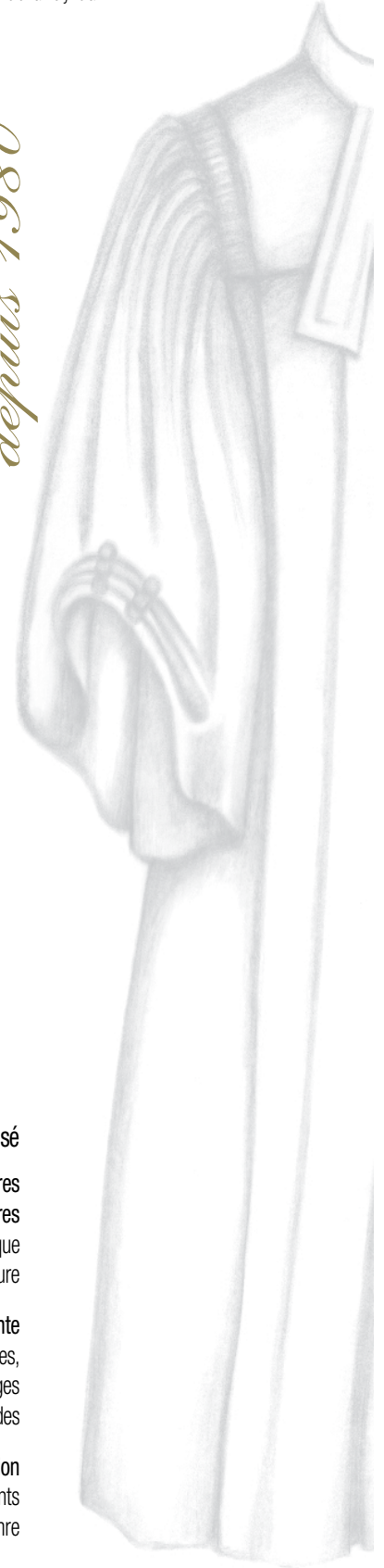
Georges-Albini Lacombe

concession Treadgold et des autres concessions dans le Territoire du Yukon) dont le principal commissaire est le juge Byron Moffatt Britton; Georges-Albini Lacombe est nommé secrétaire français de cette Commission.

Le 1er septembre 1897, Georges-Albini Lacombe s'inscrit à la Faculté de droit de la succursale de l'Université Laval à Montréal pour obtenir, en 1901, un baccalauréat en droit et est admis au Barreau du Québec le 6 juillet 1901. C'est en tant que député provincial, qu'il devient le parrain en 1903 d'une loi qui vise à protéger le petit débiteur contre des créanciers sans scrupules et à empêcher la saisie de ses biens pour autant qu'il dépose à la Cour un montant déterminé par la loi, lequel montant est distribué ensuite à tous les créanciers en proportion de leurs créances (Loi amendant le Code de procédure civile concernant la saisie des salaires ou gages, S.Q. 1903, c. 57). Cette loi sera connue pendant des décennies comme la « Loi Lacombe ». C'est certainement une des premières lois de protection des droits de la personne et du petit consommateur. Elle sera incorporée dans le Code de procédure civile de 1965 au chapitre « Du dépôt volontaire des traitements, salaires ou gages » (art. 652-659). Avec l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2016, du nouveau Code de procédure civile, les règles du « dépôt volontaire » se trouvent maintenant aux articles 664 à 670. En 1908, mettant un terme à sa carrière politique, Georges-Albini Lacombe accepta le poste de registraire conjointement avec A. Chauret de la division d'Hochelaga – Jacques-Cartier. Il retourna aussi dans son village natal de

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection DE LAVOY depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

Lavaltrie pour pratiquer la médecine. Le docteur Lacombe avait épousé à Saint-Pierre-Jolys, Manitoba, le 11 octobre 1885 Henriette Müller, fille de Jean Müller professeur à l'Université de Zurich et nièce de Ernst Keller alors président de la Suisse. Le Dr Lacombe décéda le 18 mai 1941 à l'âge de 77 ans à Montréal et fut inhumé au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Il laissa le souvenir d'un « homme affable, d'une culture très vaste, linguiste réputé, d'une probité peu ordinaire ». Encore aujourd'hui, on fait parfois référence à la « Loi Lacombe » et le souvenir du Dr Lacombe se perpétue dans la Ville de Lavaltrie avec une rue qui porte son nom.

Si on parle moins aujourd'hui de la « Loi Lacombe » et de son auteur, il n'en demeure pas moins que son héritage s'est perpétué dans le Code de procédure civile qui offre une solution pour se libérer de ses dettes. Le « dépôt volontaire » établi par ce Code fait en sorte qu'une personne en difficulté financière peut payer volontairement ses créanciers en proportion de leurs réclamations et en prenant en compte sa capacité de payer. Pour bénéficier du dépôt volontaire et éviter ainsi la saisie ou la faillite, le débiteur doit verser régulièrement au greffe de la Cour du Québec une somme d'argent qui ne peut être moindre que la partie saisissable de ses revenus, soit 30 %. Le greffier de la Cour du Québec ne peut refuser la demande d'inscription au « dépôt volontaire », seuls les créanciers peuvent en contester l'admissibilité.

Comme il est relativement facile aujourd'hui pour une personne endettée de vouloir éliminer ses dettes en faisant appel à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité pour présenter à ses créanciers une proposition de consommateur, ou même de faire simplement une cession de ses biens (la faillite), on peut se demander si la « Loi Lacombe » (soit le dépôt volontaire) est encore utilisée par les petits débiteurs. Une demande d'information adressée au ministère de la Justice a répondu à notre interrogation. Selon les statistiques fournies par le ministère, nous constatons qu'environ 1 500 nouveaux dossiers sont ouverts chaque année. Voici les statistiques des dernières années :

Année civile	Nombre de dossiers ouverts
2014	1739
2015	1579
2016	1505
2017	1279
2018	1282
2019 (10 juillet)	575
Total	7959

Qui plus est, le juge Georges Massol de la Cour du Québec a porté à notre attention quelques jugements récents portant sur le « dépôt volontaire » (Saywell c. Le Gris, 2019 QCCQ 1558; Deshaies c. 3427439 Canada inc. (Couvertures Blanchard et Fils), 2019 QCCQ 674). Selon cette jurisprudence, le créancier a le droit de démontrer que les revenus déclarés par le débiteur sont incompatibles avec son train de vie. Face à une telle preuve, le Tribunal pourra déclarer que le débiteur perd le bénéfice du dépôt volontaire. Dans une autre affaire, la Cour du Québec a considéré que le témoignage du débiteur était évasif au point d'affecter sa crédibilité, de sorte qu'elle a conclu que le débiteur a abusé de la procédure. Dans Laventure c. Parent, 2019 QCCQ 3477, la partie débitrice a voulu utiliser, selon ses propos, la « Loi Lacombe » pour éviter de payer un jugement la condamnant à verser à la partie créancière une somme de 15 000 \$. Quelques jours après le prononcé du jugement, Mme Laventure s'est inscrite au dépôt volontaire en déclarant n'avoir d'autres revenus que sa pension de vieillesse et ses rentes du Québec pour un total de 1 677,23 \$. Par conséquent, elle s'engageait à verser à son seul créancier la somme de 115,04 \$ par mois afin que ses biens deviennent insaisissables (une maison presque payée, un motorisé d'une valeur de plus de 100 000 \$ et une voiture). À ce rythme, il aurait fallu plus de 12 ans avant que la dette découlant du jugement soit éteinte. Le débiteur contesta l'inscription de Mme Laventure au dépôt volontaire et le Tribunal lui donna raison. Ce dernier était d'opinion que Mme Laventure ne pouvait pas tirer avantage des dispositions du dépôt volontaire parce qu'elle n'avait aucun revenu saisissable et aussi parce que le Tribunal jugeait invraisemblable et improbable qu'elle n'ait pas d'autres sources de revenus que celles déclarées compte tenu des dépenses liées à ses actifs. Il était clair que l'inscription au régime du dépôt volontaire seulement une semaine après le jugement prononcé contre la débitrice, avant même l'expiration du délai d'appel, était très révélatrice de son intention de se soustraire à ses obligations pour une longue période. Le Tribunal exprima l'opinion que la situation de Mme Laventure ne cadrerait sûrement pas avec l'objectif visé par le régime du dépôt volontaire. Il rappela que le régime du dépôt volontaire est une mesure sociale mise en place pour des personnes à faibles revenus afin de leur permettre de rembourser leurs créanciers à même la partie saisissable de leurs revenus et d'éviter la faillite. Bref, lorsque le Dr Georges-Albini Lacombe a proposé en 1903 une loi pour empêcher la saisie des biens d'un petit débiteur, il ne pensait certainement pas à des personnes comme Mme Laventure qui, malgré des actifs importants, utiliseraient cette protection pour éviter la saisie de leurs biens tout en ne payant pas leur dette.

La Clinique de médiation aura peut-être une seconde vie

Par André Gagnon

La nouvelle doyenne de la faculté de droit de l'Université de Montréal, Me France Houle, a déclaré dans une courte interview que la Clinique de médiation créée il y a trois ans par Me Hélène de Kovachich, juge du Tribunal administratif du Québec (TAQ), par le détachement de son poste auprès de la faculté, et de très nombreux partenaires, fait présentement l'objet d'une réflexion du conseil de la faculté concernant son avenir.

Cette clinique n'a pas été abolie ou abandonnée a renchérit la nouvelle doyenne, Me France Houle.

Me France Houle a été nommée fin août doyenne de la faculté pour succéder à Me Jean-François Gaudreault-DesBiens qui avait été nommé en 2015. Il avait auparavant été chercheur au CRDP. Il avait fait ses études dans d'autres facultés de droit.

Me France Houle annonçait la décision de suspendre ou mettre fin aux activités de cette clinique au tout début de septembre. Cette clinique s'était adjointe de très nombreux partenaires du Québec, du Canada et même de l'étranger, selon ce que publiait Le Monde Juridique en 2018 qui avait réalisé un numéro électronique spécial de 48 pages diffusé parmi tous les partenaires de la clinique avec la participation publicitaire de la Chambre des notaires du Québec, un important partenaire de la clinique de médiation. Un numéro papier du magazine avait également été publié sur ce sujet.

Me Houle a indiqué au magazine Le Monde Juridique que Me de Kovachich savait qu'elle avait été rappelée au TAQ par la présidente, Me Nathalie Lejeune, le 9 septembre 2019. Elle ne pouvait pas ne pas savoir, de répéter la doyenne en interview avec Le Monde Juridique.



Dans l'ordre habituel de gauche à droite, de bas en haut : Mme Rielle Lévesque (Coordinatrice de la Clinique de médiation de l'Université de Sherbrooke), Dr Maya Cachecho (Chercheuse post-doctorale et coordinatrice scientifique du Projet de recherche ADAJ), Me Laurent Fréchette (Président du Comité de gouvernance et d'éthique, Chambre des notaires du Québec), Pr Pierre-Claude Lafond (Professeur à l'Université de Montréal, membre du Groupe RéForMa et membre du Comité scientifique de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal), Me Hélène de Kovachich (Juge administratif et fondatrice-directrice de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal), Pr Marie-Claude Rigaud (Professeure à l'Université de Montréal et directrice du Groupe RéForMa), Pr Catherine Régis (Professeure à l'Université de Montréal et membre du Groupe RéForMa), Me Ariane Charbonneau (Directrice générale d'Éducaloi), Mme Anja-Sara Lahady (Assistante de recherche 2018-2019), Mme Laurie Trotter-Lacourse (Assistante de recherche 2018-2019), L'Honorable Henri Richard (Juge en chef adjoint à la chambre civile de la Cour du Québec), M Serge Chardonneau (Directeur général d'Équijustice), Mme Laurence Codsì (Présidente du Comité Accès à la Justice), Me Nathalie Croteau (Secrétaire-trésorière de l'IMAQ), Me Marie Annik Gagnon (Juge administratif coordonnateur section des affaires sociales, TAQ), Me Sylvain Bourassa (Juge administratif coordonnateur en matière de qualité et de cohérence, TAQ), Me Jonathan Pierre-Étienne (Président du Jeune Barreau de Montréal), Me Serge Roy (Avocat médiateur), M Cédric Marsan-Lafond (Assistant de recherche 2016-2018), Me Gilles Simart (Président de l'Association des notaires en prévention et règlement des différends du Québec), Me Paul-Matthieu Grondin (Bâtonnier du Québec), Me Valentin Callipel (Chargé de mission au Laboratoire de cyberjustice), Me Luc Thibaudeau (Avocat chez Lavery de Billy et membre du Comité scientifique de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal), Mme Marie-Claude Asselin (Directrice générale du Centre de règlement des différends sportifs canadiens). Absents : Me Christiane Féral-Schuhl (Présidente du Conseil National des Barreaux, France), Pr Vincent Gautrais (Professeur titulaire de la Chaire L.R. Wilson et directeur du Centre de recherche en droit public), Mme. Ginette Galarneau (Présidente de l'Office de la Protection du Consommateur) et M. Patrik Lahaie (Chargé de projet de l'OPC). Photo : Jean-Guy Dupras.

Me Houle a aussi fait savoir que certains partenaires de la Clinique de médiation ont manifesté le désir de ne pas renouveler leur adhésion. Elle n'en a toutefois cité aucun.

Me Houle a nié que la Clinique ait été abolie, qu'elle cessait de poursuivre ses activités. Les étudiants intéressés à la médiation s'y inscrivaient comme à un cours à option sans possibilité d'obtenir de crédits, a-t-elle confirmé au cours de ce court entretien avec Le Monde Juridique. Elle devait par ailleurs ensuite aller rencontrer des étudiants, dit-elle. Un article serait paru dans Le Pigeon Dissident, organe de l'Association des étudiants en droit de cette université, sur le sort ou la disparition de la Clinique de médiation.

Vice-doyenne depuis quatre ans, Me France Houle a été nommée doyenne alors que les étudiants de la faculté débutaient leur cours. Professeure et associée depuis plus de 30 ans à la faculté de droit où elle a complété ses études de premier cycle ainsi qu'un doctorat en droit, elle détient en outre une maîtrise de l'Université Queens. Elle s'est spécialisée en droit professionnel et administratif et en immigration et a créé une clinique destinée aux nouveaux arrivants afin de faciliter leur intégration professionnelle.

Avant de se retirer au TAQ et fermer les livres de la Clinique de médiation, Me de Kovachich a dressé un bilan sous forme d'un rapport d'une soixantaine de pages des activités de cet

organisme qui s'est attaché un auditoire impressionnant en si peu de temps. Le Monde Juridique a pris connaissance aussi du rapport constellé d'éléments infographiques qui circule déjà sur l'Internet en quête d'un nouveau départ ou d'un nouvel élan, qui sait peut-être dans une autre faculté de droit ou école de niveau universitaire.

Tous ces efforts ne pourront avoir été accomplis inutilement car selon nos informations la faculté de droit de l'Université de Montréal sauf erreur aurait pu contribuer financièrement au lancement et au maintien de la Clinique de médiation qui porte son nom. En bonne gestionnaire, la nouvelle doyenne France Houle et le conseil de faculté seront sans doute au fait de cette situation et trouveront le moyen de s'assurer la pérennité de cet organisme susceptible de fournir une formation approfondie à d'innombrables médiateurs de toutes les professions confondues. Ainsi cette grande institution historique qu'est la Faculté de droit de l'Université de Montréal sera le phare essentiel qui assurera le développement de ces principes qui pourraient renouveler la pratique du droit trop longtemps confinée dans les méandres de la confrontation inutile entre les parties ayant des avis différents et partagés sur des questions essentielles de droit quelle qu'en soit la discipline.

**Mangiare
essere allegri**

UNE EXPÉRIENCE GASTRONOMIQUE ITALIENNE CONVIVIALE
ORGANISÉE PAR LA FONDATION PAIN ET ESPOIR
AU PROFIT DE LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE LAVAL

FONDATION
pain&espoir

La Maison
DE SOINS PALLIATIFS DE LAVAL

**JEUDI
17 OCTOBRE 2019**

**COCKTAIL 17H30
SOUPER 18H30**

**BILLET 195\$
TABLE (10) 1,950\$
(UN REÇU SERA ÉMIS)**

RÉSIDENCE LES MARRONNIERS
1500, MONTÉE MONETTE,
LAVAL (QUÉBEC) H7M 5C9

SOUS LA PRÉSIDENTIE D'HONNEUR DE M. SYLVAIN FILLION, DIRECTEUR
GÉNÉRAL CAISSE DES JARDINS DU CENTRE ET DE L'EST DE LAVAL ET
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MSPL

FESTIN ITALIEN
PRÉPARÉ PAR UNE
BRIGADE DE CHEFS
INVITÉS ET SPECTACLE
DE MARCO CALLARI

Me Jean-Pierre Ménard reçoit le Prix de la justice du Québec 2018

La ministre de la Justice et procureure générale du Québec, Mme Sonia LeBel, a décerné aujourd'hui le Prix de la justice du Québec 2018 à Me Jean-Pierre Ménard pour son engagement dans la défense des droits des usagers du système de santé et la protection des personnes vulnérables, et pour ses actions ayant favorisé la connaissance, la promotion et le respect des droits des citoyens en matière de santé.

La ministre lui a remis cette distinction honorifique ce matin, lors d'une cérémonie qui s'est tenue à l'hôtel du Parlement, à Québec, en présence de l'honorable Nicole Duval Hesler, juge en chef du Québec et présidente du jury de sélection, ainsi que de nombreux invités, parents et amis du lauréat.

Le Prix de la justice du Québec reconnaît l'apport remarquable d'une personne qui, par son action, favorise un meilleur accès à la justice pour tous ou qui contribue à faire progresser le système de justice québécois au bénéfice de la société.

Le lauréat du Prix de la justice du Québec 2018, Me Jean-Pierre Ménard

Dès 1981, Me Ménard entreprend sa carrière dans le domaine du droit de la santé, pratique alors très peu développée au Québec. La majeure partie de son travail et de son engagement social est vouée à la protection des personnes vulnérables, dont les patients psychiatriques, les personnes âgées et les personnes atteintes de déficience intellectuelle, et ce, souvent pro bono. Il a agi dans plusieurs causes qui ont apporté des améliorations significatives aux recours qui s'offrent aux personnes victimes notamment de fautes médicales. Depuis 2009, il contribue de manière importante au débat public sur l'aide médicale à mourir.

« Me Ménard se consacre, depuis près de 40 ans, à faire reconnaître et étendre les droits des personnes victimes du système de santé. Son apport à la société québécoise est exceptionnel ; par ses actions, il a contribué à une justice plus accessible, de qualité et universelle, valeurs représentées par le Prix de la justice du Québec. »



Me Jean-Pierre Ménard

coise est exceptionnel ; par ses actions, il a contribué à une justice plus accessible, de qualité et universelle, valeurs représentées par le Prix de la justice du Québec.»

—Sonia LeBel, ministre de la Justice et procureure générale du Québec

Me Jean-Pierre Ménard a confirmé au magazine *Le Monde Juridique* avoir combattu un cancer durant plusieurs mois. Hospitalisé au CHUM il a subi un traitement considéré comme étant expérimental qu'il a trouvé en consultant un médecin américain semblable aux injections que l'on administre aux jeunes (et moins jeunes) patients souffrant de leucémie.

Il a affirmé être remis depuis. On l'a constaté récemment lorsqu'il s'est présenté devant les médias pour faire savoir que la Cour supérieure avait décidé de permettre à deux de ses clients, Mme Nicole Gladu, autrefois journaliste et communicatrice et M. Jean Truchon de contester certains articles de la loi afin de leur reconnaître le droit de décider du moment qu'ils choisiront pour mettre fin légalement, médicalement, à leur propre vie.

Avocat spécialisé en droit de la santé, Me Ménard, son épouse, Me Denise Martin et leur fils, Me Patrick Martin-Ménard, ainsi qu'une vingtaine d'avocats du cabinet de l'est de Montréal, Ménard Martin, sont au cœur des débats judiciaires les plus importants touchant la santé, l'administration des soins médicaux, hospitaliers, la pratique de la médecine et de la chirurgie médicale et une foule d'autres sujets affectant la santé et la vie des citoyens qui résident dans les institutions de personnes du troisième âge ou qui reçoivent des soins de longue durée et institutions psychiatriques.

Les avocates et avocats du Québec s'unissent et mettent sur pied une nouvelle association professionnelle

Partageant une même vision pour l'avenir et pour la promotion de la profession, l'Association professionnelle des avocates et avocats du Québec (APAAQ) est officiellement créée. Née du besoin des avocates et avocats de se rassembler pour défendre leurs intérêts socio-économiques et valoriser leur pratique, la nouvelle entité se veut l'outil collectif de réflexion, d'action et de promotion de l'ensemble des membres du Barreau du Québec.

« L'APAAQ est l'organisation qui offrira aux avocates et avocats du Québec l'opportunité de parler d'une seule voix pour ainsi mieux faire face aux enjeux actuels de la pratique du droit sous toutes ses formes. », déclare la présidente de l'APAAQ, Me Catia Larose. « Les membres de notre association pourront compter sur une équipe dédiée pour mener à bien les dossiers qui les concernent et pour lesquels des changements et des améliorations sont nécessaires. Tous unis, nous ferons bouger les choses. »

Image et conditions de travail

Historiquement, les avocates et avocats se sont faits discrets quant à leurs conditions. Il appert que cela les a plutôt desservis. « La profession d'avocat se fait trop régulièrement écorcher quant à son utilité, la valeur de son expertise et les coûts de ses services. Il est temps que ça change », ajoute Me Larose.

Alors qu'il est bien vu de faire des études en droit, il s'avère pourtant que la population québécoise a tendance à se méfier des avocates et avocats. C'est d'ailleurs ce que révèle l'Enquête sur le sentiment d'accès et la perception de la justice au Québec[1] réalisée en 2016. Retenir leurs services est souvent perçu comme un mal nécessaire ; certaines



personnes vont même jusqu'à se priver du professionnel qui a pourtant à cœur les intérêts des clients et agit 85 % du temps en prévention plutôt que devant les tribunaux.

Les avocats sont essentiels au maintien d'une société libre et démocratique et au respect des droits collectifs comme individuels. Leurs expertises sont utiles à tous les domaines de la société et non uniquement aux tribunaux judiciaires comme le croit erronément la population. Les avocats sont présents dans le domaine des entreprises, de l'environnement, le domaine bioéthique, des organismes sans but lucratif, à la défense du citoyen contre l'état,

auprès des intervenants agissant notamment dans leur domaine d'expertise en droit de la famille, criminel, droit administratif ou de l'immigration.

D'autre part, l'accès aux tribunaux judiciaires constitue une réelle préoccupation au Québec depuis plusieurs années. Cependant, comme le gouvernement du Québec ne le considère pas comme un service public au même titre que la santé ou l'éducation, il a trop longtemps légitimé un désinvestissement des sommes nécessaires pour améliorer le fonctionnement de cet accès à la justice.

Depuis trop longtemps, ce sont les avocates et avocats qui subissent les conséquences de ce désinvestissement, notamment en acceptant des mandats d'aide juridique dont la rémunération équivaut souvent à un revenu en dessous du salaire minimum, alors qu'on leur reproche la lenteur du système, mais surtout les coûts associés à cet accès.

Premiers chantiers

L'APAAQ a déjà déterminé les premiers chantiers sur lesquels elle se penchera. Entre autres, elle poursuivra les travaux portant sur l'amélioration de la rémunération et des conditions de travail des avocates et avocats affectés à des mandats privés d'aide juridique. Nombre d'entre eux

passent les intérêts du justiciable et du système judiciaire avant les leurs parce qu'ils préfèrent donner de leur temps plutôt que de refuser des mandats pour des considérations économiques. « Mais tenant compte des honoraires forfaitaires versés pour ce type de dossier, soit de 300 \$ à 800 \$, les avocates et avocats peinent la plupart du temps à recevoir le salaire minimum une fois le travail terminé », affirme Me Larose, pour qui il est urgent de trouver une solution cohérente et satisfaisante à la question du Tarif de l'aide juridique. La population serait surprise de voir le nombre de formulaires et de procédures imposé par le système qui représente une charge de travail, mais qui n'a pas de valeur ajoutée pour le justiciable.

Enfin, l'APAAQ veillera à valoriser et à démystifier la pratique et les services des avocates et avocats du Québec. « Il n'est pas rare d'entendre des énormités entourant notre profession ; elles circulent auprès d'un grand nombre de citoyens de toutes provenances et cela mérite d'être démystifié », souligne Me Larose.

« Il nous apparaît fondamental que la profession retrouve ses lettres de noblesse aux yeux de la population et que la justice reprenne une place enviable dans la liste des priorités des gouvernements », conclut la présidente de l'APAAQ.

La ministre de la Justice annonce la nomination d'une juge en chef adjointe et d'une juge de la Cour du Québec

La ministre de la Justice du Québec, Mme Sonia LeBel, annonce la nomination de Mme Martine L. Tremblay au poste de juge en chef adjointe de la Cour du Québec pour la Chambre civile à compter du 1er novembre 2019. Mme Tremblay est juge de la Cour du Québec depuis 2012.

La ministre de la Justice du Québec annonce également la nomination de Mme Dannie Leblanc comme juge de la Cour du Québec à compter de ce jour. Mme Leblanc est détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval. Elle a été admise au Barreau en 1993 et elle a commencé sa carrière au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales où, depuis 2018, elle agissait à titre de procureure en chef adjointe. Mme Leblanc exercera principalement ses fonctions à la Chambre criminelle et pénale à Longueuil.

Mot de la présidente

Chers membres,

Il me fait plaisir de vous présenter la toute nouvelle Association professionnelle des avocates et avocats du Québec, l'APAAQ, créée officiellement à l'automne 2018, dont l'unique mission est de défendre et promouvoir les intérêts professionnels et socio-économiques des avocates et avocats membres du Barreau du Québec sans distinction quant à la région ou au domaine de pratique du droit.

Les membres du Conseil d'administration, composé d'un représentant par section, ont mis en commun leur expérience, leurs idées, leur enthousiasme et leur créativité pour identifier les besoins des avocats à travers le Québec et mettre sur pied une Association qui saura y répondre.

L'ère est à l'unification d'où l'adoption du slogan « La solidarité de tous, pour la réussite de chacun ».

Comme l'ont compris depuis longtemps d'autres professions libérales, les négociations avec le gouvernement, les interventions auprès des médias ou les commentaires sur un projet de loi ont plus de force et d'écoute lorsqu'ils émanent d'un groupe uni et fort parlant d'une seule voix.

La justice doit reprendre une place enviable dans la liste de priorités de nos gouvernements et la profession doit retrouver ses lettres de noblesse.

La profession d'avocat se fait trop régulièrement écorcher quant à son utilité, la valeur de son expertise, les coûts de ses services. L'Association a comme objectif à court terme de valoriser la profession et faire connaître le véritable rôle de l'avocat.

Les avocats ont historiquement fait preuve de réserve face à leurs conditions ; ont préféré donner de leur temps plutôt que de refuser des mandats pour des considérations économiques ; ont fait passer les intérêts du justiciable et du système judiciaire avant les leurs ; sont restés plutôt discrets face aux attaques de leurs champs de pratiques réservés.

Bien que louable, cette façon de faire n'a rien eu de bon comme résultat. Le public l'ignore, les avocats ont mauvaise presse, le gouvernement en profite et les autres or-



dres professionnels aussi.

Cette période est révolue. Nous allons représenter et défendre les intérêts de nos membres.

L'Association a donc créé divers comités dans le respect de tout ce qui peut déjà exister à ces niveaux. Je vous invite à parcourir la rubrique des comités afin d'en savoir davantage. Nous vous inviterons à manifester votre intérêt à siéger sur l'un ou l'autre de ces comités.

Dans l'intervalle, l'association, qui est à adhésion volontaire, entreprend une campagne de recrutement de ses nouveaux membres. L'adhésion, au coût provisoire de 25 \$ pour la première année, peut se faire en ligne, à même le présent site web.

La réussite de cette Association passera par le nombre de ses membres et sa représentativité au sein de la communauté d'avocats. Tous unis, nous pouvons faire bouger les choses et c'est avec fierté qu'à titre de présidente, je vous invite à vous joindre à nous à titre de membre ou de membre impliqué au sein de nos comités.

En terminant, l'APAAQ sera présente au Congrès de l'Association des avocates et avocats de province qui se tiendra du 26 au 28 septembre à Rouyn-Noranda. Nous espérons vous y rencontrer.

Le Barreau du Québec dévoile les noms des récipiendaires

Le Barreau du Québec a le plaisir d'annoncer les noms des avocates et des avocats qui reçoivent cette année la distinction *Advocatus Emeritus* ou Avocat émérite. Une cérémonie officielle pour décerner cette distinction honorifique à la cohorte de 2019 aura lieu le 19 novembre, au Windsor à Montréal.

La distinction Avocat émérite (Ad. E.)

Le Barreau du Québec décerne à chaque année la distinction Avocat émérite à des membres de l'Ordre dont les actions professionnelles sont dignes de reconnaissance et pour souligner leurs parcours d'exception. Chacune et chacun, à sa manière, a contribué à renforcer l'image et le rayonnement de la profession. Abréviation du latin *Advocatus Emeritus*, la marque honorifique Ad. E. s'ajoute après le nom du récipiendaire.

Les avocats récipiendaires de la distinction Avocat émérite en 2019 sont :

- Me David F. Blair, C.M., Ad. E. Québec
- Me Dominique F. Bourcheix, Ad. E. Longueuil
- Me Raymonde Crête, Ad. E. Québec
- Me Marie Elaine Farley, Ad. E. Montréal
- Me Anne Fournier, Ad. E. Mauricie
- Me Lucie Joncas, Ad. E. Montréal
- Me Lara Khoury, Ad. E. Montréal
- Me Hughes Langlais, Ad. E. Montréal
- Me Denis Nadeau, Ad. E. Arthabaska
- Me Laurent Roy, Ad. E. Montréal
- Me Paul Ryan, Ad. E. Montréal

Les récipiendaires de la distinction Avocat émérite sont sélectionnés par un comité qui étudie les candidatures proposées et émet ses recommandations au conseil d'administration du Barreau du Québec. On peut prendre

connaissance de la liste des membres de l'Ordre ayant reçu la distinction depuis sa création en 2007.

Torys accueille Me Guillaume Lavoie à titre d'associé au bureau de Montréal



Me Guillaume Lavoie

Nous sommes heureux d'annoncer que Me Guillaume Lavoie se joint au bureau de Montréal à titre d'associé. Guillaume est reconnu comme chef de file au Canada dans les domaines des fusions et acquisitions, du capital d'investissement privé et du capital de risque. Titulaire de plusieurs distinctions, il a été nommé parmi les 25 avocats les plus influents au Canada par le magazine *Canadian Lawyer*, dans la catégorie des jeunes influenceurs.

« Je suis ravi de me joindre à un cabinet aussi prestigieux que Torys. J'ai hâte de travailler avec mes nouveaux collègues à travers le pays et à New York », explique Guillaume.

« Nous sommes enchantés d'accueillir Guillaume au sein du cabinet, affirme Sylvie Rodrigue, Ad. E., associée directrice du bureau de Montréal de Torys. Son expertise en acquisitions et financements d'entreprises apporte une nouvelle dimension au bureau de Montréal et enrichit les services que nous offrons à nos clients. »

« De nombreuses sociétés internationales de premier ordre et entreprises à croissance rapide ont leur siège social à Montréal. Nous aimons être parmi elles et les servir », déclare Les Viner, associé directeur de Torys.

Inauguration de l'Institut pour la gouvernance Brian Mulroney

Source : Le Journal de Montréal

L'Université Saint-Francis-Xavier, en Nouvelle-Écosse, a inauguré officiellement l'Institut pour la gouvernance Brian Mulroney mercredi, en saluant les efforts exceptionnels de l'ancien premier ministre canadien, qui a recueilli pas moins de 100 M\$ au cours des six dernières années pour financer ce projet.

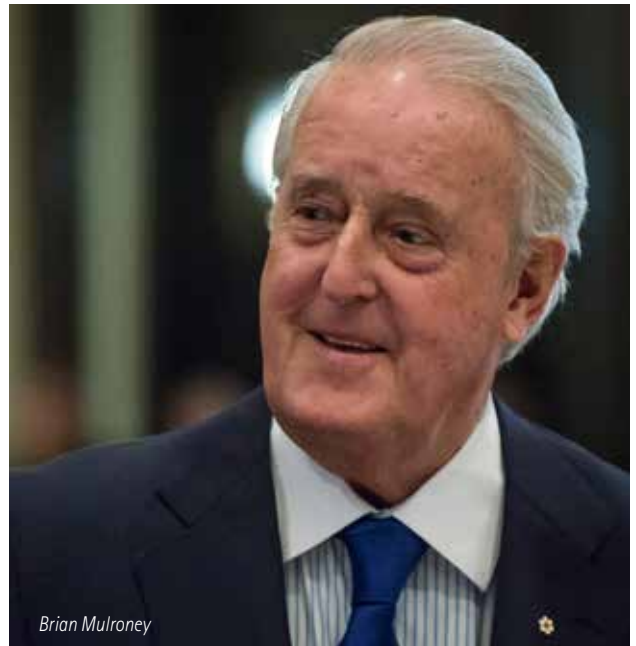
Plusieurs invités de marque ont mis en lumière la contribution de M. Mulroney, aujourd'hui âgé de 80 ans, à l'égard de l'université, son alma mater, où il a gradué en 1959, mais aussi envers son pays et même le monde entier.

Le but de l'Institut pour la gouvernance Brian Mulroney, installé à Antigonish, où se trouve l'université, sera de former les leaders de demain dans un tout nouveau pavillon financé grâce aux dons obtenus par l'ex-politicien. Un programme de bourse sera également mis sur pied.

Au cours de la cérémonie, le parcours de M. Mulroney comme chef conservateur et premier ministre canadien, de 1984 à 1993, a été passé en revue, permettant ainsi de saluer son leadership, mais aussi d'illustrer la volonté de l'Institut de préparer les leaders de demain à faire à leur tour une différence pour la planète.

L'ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick Frank McKenna et la fille aînée de Brian Mulroney, Caroline Mulroney, ont salué ses longs faits d'armes, des accords commerciaux avec les États-Unis et le Mexique, en passant par son combat contre l'apartheid.

Dans son discours, M. Mulroney a tenu à saluer les Québécois qui ont contribué au financement de l'Institut. «Je veux également remercier très sincèrement mes amis du Québec qui m'ont épaulé avec force et une générosité incroyable dans cette campagne de financement tellement



importante pour cette grande université», a-t-il dit.

Il a d'ailleurs été maintes fois question du Québec, notamment de Baie-Comeau, la ville d'origine de Brian Mulroney, au cours de la cérémonie. C'est là que le père de l'ancien chef conservateur, Ben Mulroney, a dit à son fils qu'il allait aller à l'université et réussirait sa vie. Ce souvenir a été partagé avec grande émotion par Brian Mulroney.

Rappelons que Brian Mulroney est président du conseil d'administration de Québecor.

Brian Mulroney a réussi un tour de force en récoltant 100 millions \$ en dons pour son Alma mater, l'Université Saint-François-Xavier d'Antigonish en Nouvelle-Ecosse. Ce geste ne sera pas égalé avant des lunes.

Mexique, cet inconnu

Par Yves Delage



Le Mexique est bien connu pour ses plages qui sont magnifiques et nombreuses. Mais il y a un bémol.

Ses façades maritimes occupent 11,122 km notamment avec l'océan Pacifique et le golfe de Californie (ou mer de Cortez) (7 828 km) à l'Ouest et avec la mer des Caraïbes et le golfe du Mexique (3 294 km) à l'Est.

La superficie totale du pays est de 1 964 375 km² en incluant 5 127 km² d'îles. Si on accorde 10 km avant d'arriver aux montagnes (pour ceux qui sont allés à Acapulco, vous savez que je suis généreux) les plages du Mexique occupent $11,122 * 10 = 112,220 \text{ km}^2$ ce qui représente moins de 6% de la superficie totale.

Et le reste?

Le reste c'est des montagnes et un plateau. Les montagnes, la sierra Madre orientale et la sierra Madre occidentale sont du nord à la cordillère néovolcanique qui s'étend depuis Colima jusqu'à Veracruz, coupant si l'on veut le Mexique en 2. Entre les 2 sierras, c'est le plateau qui va d'une altitude de 1,100 mètres à 3,300 mètres. Mexico, la ville, est à 2,200 mètres d'altitude ce qui explique un climat jamais trop chaud ni trop froid.



Pico de Orizaba, plus haut que le Mont Blanc dans les Alpes.

La péninsule du Yucatan, où l'on retrouve Chichen Itza, Cancun, Playa del Carmen et autres étendues de sable, ne contient, quand à elle, que peu ou pas de montagnes.

Pour vous donner une idée des hauteurs, le Mont Blanc, le plus haut sommet des Alpes se dresse à 4,809 mètres d'altitude. Le Pic Orizaba (Veracruz) se dresse à 5,636 mètres.

Il y a beaucoup plus de montagnes mais pour l'objectif de cet article, c'est suffisant.

Quelques autres spécifications sur ce magnifique pays :

- Les 3 plus grandes pyramides du monde sont : Cholula (Mexique), Kheops (Égypte) et la Pyramide du Soleil de Teotihuacan (Mexique)



Pyramid of the Sun in Teotihuacan

- Le Barranca del Cobre est 4 fois plus grand que le Grand Canyon. La gorge Urique a une profondeur de 1,879 m. et le grand Canyon a une profondeur de 1,857 m. (Chihuahua)
- Le plus grand restaurant giratoire du monde est le Bellini, à Mexico, au sommet du World Trade Center.
- Le Pont Baluarte est le pont à haubans avec la plus grande hauteur de tablier et le 2e pont le plus haut du monde après celui de Siduhe en Chine (Durango-Sinaloa)



Bellini restaurant, top of the World Trade Center

- Pena de Bernal est le 3e plus gros monolithe au monde mais le plus haut (altitude) (Queretaro)
- Xilitla, le seul site super réaliste du monde avec 200 structures (San Luis Potosi)



One of the many sculptures in Las Posas, Xilitla

- La plus grande tyrolienne du monde, en juillet 2014, était à Posada Barranca. On y allait par le train El Chepe qui fait un des 10 plus beaux trajets du monde.
- Le Mexique est en 15e position pour son PIB, est le 9e plus gros producteur de pétrole, est le plus gros producteur d'argent au monde.
- Tequila : Il y a plus de 700 marques de Tequila et Mezcal. La différence entre la Tequila et le Mezcal est que la Tequila ne provient que d'agave bleu alors que le Mezcal peut être élaboré à partir de n'importe quel agave. (200 espèces)



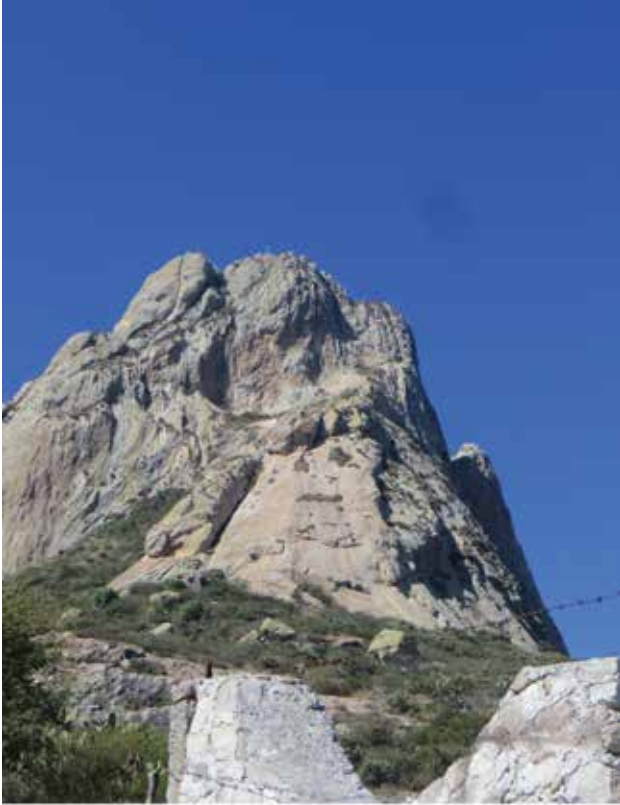
Taking a picture of an Agave field

- 2e plus grande grotte du monde. Entre les 82 km de Dos Ojos et les 238 km de Sac Actun, la réunion des deux la place en seconde position pour une grotte mais en première position pour une rivière souterraine (173 km). (Tulum)

Et beaucoup plus que l'on verra une autre fois.



The mountain under the cathedral is Cholula



Pena de Bernal



The Urique Canyon



Sac Actun - Dos Ojos the longest subterranean river in the world



Longest Zip Line in the world (2014)



Baluarte Bridge

Liens vidéos :

Baluarte :

<https://www.youtube.com/watch?v=2Y7vrsq14wo&feature=youtu.be>

Pena de Bernal :

<https://www.youtube.com/watch?v=PRtma3Y0NYo&feature=youtu.be>

Tirolesa Barranca :

<https://www.youtube.com/watch?v=NJXVMuV2pqY>

Las Posas :

<https://www.youtube.com/watch?v=XdpYYo-PrqM&feature=youtu.be>

L'avocat criminaliste Robert La Haye meurt à l'âge de 76 ans

Source : Le Journal de Montréal

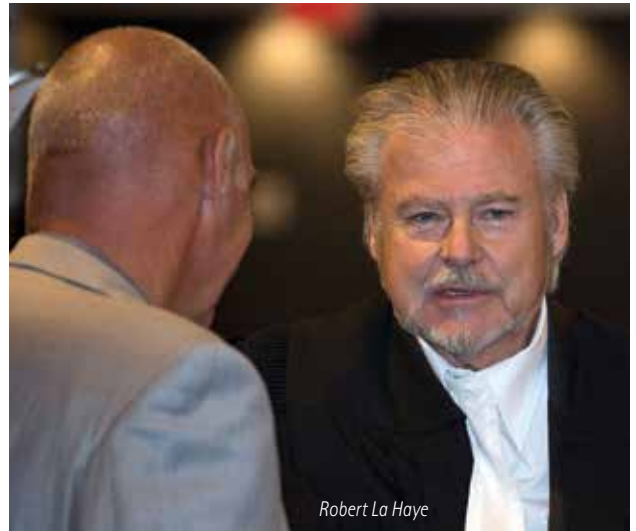
L'avocat criminaliste bien connu Robert La Haye est décédé en soirée mardi à l'âge de 76 ans. Il est décédé après un combat contre la maladie, entouré de ses proches, a appris l'Agence QMI.

Diplômé en droit à l'Université d'Ottawa, membre du Barreau du Québec, il avait pris sa retraite en 2015, après une carrière de plus de quarante ans.

Me La Haye était une figure connue des Québécois, ayant souvent été appelé à commenter et expliquer dans les médias au fil des ans les dossiers criminels du moment.

«Dans un premier volet, ma présence dans les médias s'explique tout d'abord par les années d'expérience et de pratique dans le domaine juridique, avait-il dit au média Jurizone.com en 2005 au cours d'une entrevue. J'ai acquis, durant ces années, une façon simple d'expliquer les faits. Toujours dans le but de rendre service à la population, j'aime vulgariser les procès et j'aime démystifier le système judiciaire en présentant mon domaine dans le langage populaire. Dans le second volet, j'aime cette présence dans les médias pour le simple plaisir de faire ce travail.»

Au cours de sa carrière qui l'a mené à défendre des causes de meurtres, de voies de fait, de fraudes et de vols, de la Cour municipale jusqu'à la Cour suprême du Canada, Me La Haye avait plusieurs fois négocié des prises d'otage. Il avait notamment négocié celle de la prison de Saint-Jérôme, dans les Laurentides, en mars 1978, avec le chroniqueur judiciaire Claude Poirier. Cette prise en otages d'une vingtaine de personnes par trois détenus avait duré 15 jours, s'inscrivant comme «la plus longue dans l'histoire des prisons et des pénitenciers au Canada», s'était souvenu Claude Poirier dans une entrevue qu'il avait accordée au Journal de Montréal en 2015.



À Jurizone.com, en 2005, Robert La Haye avait mentionné qu'il avait rêvé de pratiquer le droit dès son enfance et qu'il avait choisi le droit criminel «pour la pratique». «La pratique est très intéressante, avait-il dit. On retire une grande satisfaction et un grand bien-être lorsqu'on vient en aide à une personne.»

21 NOVEMBRE

RETROUVAILLES

SCIENCES JURIDIQUES ET DROIT

COCKTAIL D'INATOIRE

Jeudi 21 novembre 2019 de 17 h 30 à 21 h 30

Phi Centre

407, rue Saint-Pierre, Montréal H2Y 2M3

Billets : sites.grenadine.uqam.ca

Organisé par Diplômés de l'UQAM

Un juge veut s'impliquer en santé mentale

À sa retraite complète en juin prochain, le magistrat Robert Pidgeon souhaite redonner à des organismes

Source : Le Journal de Montréal

Il n'est pas encore retraité que le juge en chef associé de la Cour supérieure a déjà une panoplie de projets sur la table, dont celui de s'impliquer en santé mentale, un domaine qui le touche de façon particulière, son fils étant affecté par la maladie.

Véritable pilier de la justice, le juge Robert Pidgeon se retirera officiellement de ses fonctions le 3 octobre pour siéger comme juge surnuméraire jusqu'à l'âge limite de 75 ans, qu'il atteindra en juin prochain. Cette transition en douceur lui permettra d'absorber le choc, confie-t-il. Car il sera grand.

Discours difficile

« C'est difficile. Je me suis adressé aux juges pour la dernière fois lors de l'assemblée de la division de Québec. Je faisais une revue du passé, j'adressais l'avenir... J'ai eu de la misère à me rendre à la fin. Je pleurais. J'étais trop pogné intérieurement. Ça a tout pris pour que je termine », explique-t-il, sans retenue.

C'est que le juge Pidgeon a toujours aimé travailler. Comme avocat, coroner, maire de Gaspé, juge à la Cour supérieure, puis d'appel, avant d'être nommé juge en chef associé de la Cour supérieure. Il a l'habitude d'arriver à l'aube à son bureau, de ne le quitter qu'en fin de journée, pour ensuite se pencher sur ses dossiers le soir. Et le week-end.

« Moi, j'aime les gens avec qui je travaille ici. C'est la famille. J'ai encore beaucoup d'énergie, de vigueur, et là, je lâche. C'est une fonction que j'aime, mais la réglementation me dit que je dois partir à 75 ans », résume celui qui est père de deux enfants et grand-père à deux reprises.



Le juge en chef associé de la Cour supérieure Robert Pidgeon. Photo : Stevens Leblanc

« Plus humain »

À l'aube de sa retraite, le juge en chef associé de la Cour supérieure du Québec n'a qu'une certitude pour cette nouvelle « phase » de sa vie : il continuera de travailler. Et il aimerait s'engager en santé mentale. Pour son fils notamment, un grand gaillard de 49 ans qui a été frappé de plein fouet par la schizophrénie, alors qu'il était à l'université.

« C'était un coureur cycliste. Il était membre d'un club, il faisait de la compétition, il faisait des courses à Montréal, à Toronto, il faisait le tour de la Gaspésie en vélo. Et tout d'un coup, paf ! C'est un réel coup dur. C'est un deuil. Quelle est la raison pour laquelle ça s'est déclenché ? On ne le sait pas », résume le juge Pidgeon, qui assure être devenu « plus humain » au travers de cette épreuve.

Son fils vit aujourd'hui avec ses parents. Il est fonctionnel, gère ses finances et occupe un emploi spécialisé pour les personnes atteintes de troubles de santé mentale. Il évoque au passage la force de son épouse, sa femme des 51 dernières années, actrice de premier plan dans la famille. « Ma femme, c'est une sainte », tranche-t-il.

S'impliquer

Le juge Pidgeon a été approché par le passé pour s'impliquer auprès d'organisations en santé mentale. Chaque fois, son devoir de réserve lié à ses fonctions l'en empêchait.

« Ça m'a toujours peiné de leur dire non. Je me sens comme endetté envers eux. Et un jour, je vais faire quelque chose pour la santé mentale. Parce que — ça l'est moins

—, mais c'est l'enfant pauvre de la santé. C'est terrible », explique-t-il, ajoutant qu'il aura la liberté de s'impliquer à 75 ans.

Peu habitué aux vacances, anxieux à l'idée de prendre sa retraite, le juge Pidgeon visualise tout de même l'avenir.

Trois cabinets ont sollicité des rencontres. Il a décliné. Pas question pour lui de discuter d'offres dans le domaine du droit avant ses 75 ans.

« Qu'est-ce que je vais faire ? Je ne le sais pas. Mais m'installer pour regarder la télévision, ce n'est pas moi », termine-t-il, large sourire aux lèvres.

La professeure France Houle devient doyenne de la Faculté de droit

Source : Université de Montréal

La Faculté de droit de l'Université de Montréal est fière d'annoncer la nomination de la professeure France Houle au poste de doyenne pour un mandat de cinq ans.

À sa séance tenue le 28 août, le Conseil de l'Université de Montréal a procédé à la nomination de France Houle à titre de doyenne de la Faculté de droit. Cette décision unanime a été prise à la recommandation du comité de consultation formé à cet effet. Mme Houle entre en fonction dès maintenant pour un mandat se terminant le 31 mai 2024.

«Diplômée en droit de l'Université de Montréal, France Houle a tissé des liens profonds avec son alma mater et a participé, pendant plus de 30 ans, au développement de la Faculté de droit en tant qu'étudiante, chargée de cours, professeure et vice-doyenne aux études de 1er cycle, a mentionné Guy Breton, recteur de l'Université. Son expérience, sa rigueur et sa vision ont démontré au comité qu'elle saura contribuer au succès de la faculté, qui s'appuie sur une longue tradition d'excellence en recherche et en enseignement.»

Titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en droit de l'Université Queen's, France



France Houle Photo : Benjamin Séropian

Houle est membre du Barreau du Québec. Elle est professeure titulaire depuis 2010 et vice-doyenne à la réforme et à l'administration des études de 1er cycle à la Faculté de droit depuis 2015. Son parcours des quatre dernières années l'a amenée notamment à chapeauter le projet de réforme du programme de baccalauréat.

Juriste spécialisée en droit administratif, elle a acquis une expertise sur la transformation des systèmes réglementaires. Parmi ses champs de recherche et d'enseignement figure la mobilité des professionnels immigrants, un phénomène qu'elle étudie en travaillant avec des ordres professionnels, des organismes publics et les milieux communautaires concernés. Son objectif: améliorer l'employabilité des travailleurs formés à l'étranger. Elle est d'ailleurs cofondatrice de la Clinique juridique PROFIL, qui s'adresse précisément à ces professionnels.

Me Denis Paradis quitte la vie politique

Source : huffingtonpost

Le député libéral de la circonscription fédérale de Brome-Missisquoi Denis Paradis a annoncé dimanche son retrait de la vie politique.

Âgé de 70 ans, M. Paradis en a fait l'annonce par l'entreprise de sa page Facebook.

Dans sa brève déclaration, il dit que «le moment est venu de tourner la page».

Le député ajoute que de nombreux électeurs lui ont demandé de se porter de nouveau candidat en vue des élections d'octobre, mais «réflexion faite, [il en est] venu à la conclusion, déchirante, mais sereine, que le moment est propice à laisser la place à d'autres».

M. Paradis a rendu hommage à ses collègues élus.

«Cette vie politique n'aurait pas été la même si je n'avais pu côtoyer des gens extraordinaires qui se consacrent au service du public, et ce, dans tous les partis politiques», écrit-il.

Il note aussi que de certains dossiers, notamment ceux touchant à l'environnement, l'«avaient marqué à jamais».

Denis Paradis a été élu député de Brome-Missisquoi une première fois lors d'une élection partielle en 1995. Il a ensuite été réélu en 1997, 2000 et 2004 avant de mordre la poussière en 2006, 2008 et 2011. Il a pu savourer une revanche en 2015 en l'emportant par plus de 11 000 votes.

Il a été secrétaire d'État chargé de l'Amérique latine, de l'Afrique et de la Francophonie de 2002 à 2003 et ministre d'État pour les institutions financières de décembre 2003 à juillet 2004.



Denis Paradis

Denis Paradis est le frère de l'ancien ministre libéral provincial Pierre Paradis.

De Grandpré Chait déménage

**DEGRANDPRÉ
CHAIT**
Avocats • Lawyers

Après 25 ans au 1,000 de La Gauchetière Ouest, les 155 employés de ce cabinet déménageront au 800, Boulevard René-Lévesque ouest, en novembre, voisin de l'hôtel Reine-Elizabeth.

“Très belle surprise”

Par Yves Delage



J'ai un ami qui refuse de manger dans les restaurants d'Hôtel. Je peux le comprendre. C'est souvent trop cher pour ce qui est offert. Gustave est une exception qui confirme la règle.

Tout d'abord, c'est le restaurant de l'Hôtel Saint-Martin. Mais c'est aussi là où était le restaurant Ben's, une légende de la restaurant de Montréal.

Une très belle salle, avec des tables bien espacées pour respecter l'intimité des gens.

Le menu du midi est simple mais offre des plats qui peuvent convenir à tous.

Le service est parfaitement fait. Pas trop de familiarité. Pas trop de snobisme non plus.

J'ai commandé, comme entrés, le Haloumi grillé. Ce fromage, venant de l'île de Chypre, est un fromage qui, comme le Kefalograviéra, ne fond pas lorsque chauffé et dont la saveur augmente à la chaleur. Celui-ci était servi avec une salade de tomate coupées en petits dés. Le plat ressemblait à une bruschetta mais avec le fromage en guise de pain. C'était tout-à-fait réussi. La fraîcheur de la salade diminuait l'ardeur du sel du fromage ce qui donnait un plat équilibré.

J'ai suivi par une épaule d'agneau aux fruits secs accompagnée de compote de tomates, légumes grillés et chutney. Curnonsky disait : la vraie gastronomie, c'est la cuisine de ma grand-mère. Dans une entrevue préparée par Vanessa De Pizzol, Daniel Boulud a admis que c'était sa grand-mère qui lui avait donné le goût de la bonne cuisine. « On mangeait toujours bien chez moi, c'est vrai » confirmait-il. Et voilà. Le plat servi chez Gustave était exactement cela.



Le plateau de fromages avec le très bon Bleu d'Élizabeth (à droite)

De la haute gastronomie. Les fruits secs donnaient un petit goût à peine sucré qui relevait le plat. Trop gros pour être des raisins de Corinthe, j'ai plutôt pensé à des raisins Thompson ou Sultana mais je n'ai pas réussi à obtenir de confirmation. C'était exquis.

Avec ce magnifique plat, on a dégusté un Château Eugénie 2016, un très bon Cahors. Du sud-ouest de France, ce vin à 80% de Malbec (cépage favori de l'Argentine) et 20% de merlot, vaut amplement son prix. Et, ce qui est bien, il est offert au verre.

J'ai finalement terminé avec un plateau de fromage. Surprise, le bleu était un bleu d'Élizabeth de la fromagerie du Presbytère à Sainte-Élizabeth de Warwick (non loin de Victoriaville). Moins salé que le Roquefort (et meilleur à mon avis) le fromage était servi avec de la baguette grillée et sèche. J'ai eu le grand plaisir d'accompagner ce fromage d'un vin de vendange tardive, le Errazuriz du Chili. On parle souvent de mariage. En voici un que je recommande.

Évidemment, une grande partie du plaisir d'un repas vient de la compagnie et c'était aussi le cas ici. Mais les plats, les vins et le service y étaient pour beaucoup.

Quand à l'addition, elle ne tient pas du coup de fusil.

Y retourner certainement.

Bistro Liu

Spectaculaire

Par Yves Delage



On est allé manger à ce restaurant parce que la propriétaire, Suzanne Liu, était propriétaire et chef du restaurant Soy sur Saint-Laurent à Montréal. Un restaurant où l'on mangeait très bien. C'est pareil au Bistrot Liu.

On est accueilli en rentrant par la porte qui donne sur une belle terrasse pour les belles journées d'été. L'endroit est spacieux et l'accès à la cuisine est ouvert de telle sorte que l'on peut voir les plats se préparer. La décoration est très chinoise. On a même reconnu des masques qui se trouvaient dans le défunt restaurant Orchidée de Chine.

À noter, il y a des cours offerts par la chef Liu tels que les soupes repas, le repas avec poulet Général Tao, les riz frit incluant le riz frit au gingembre et poulet, aux crevettes, un atelier de légumes asiatiques etc.

Le menu complet se retrouve sur la page d'accueil du site Facebook de Bistrot Liu mais on a choisi de demander à Madame Liu de nous préparer un menu dégustation.

Comme premier plat, la soupe Won Ton et la soupe de légumes Tom Yun. Cette soupe est un peu épicée et ne ressemble en rien à la soupe traditionnelle de légumes. C'est un plat qu'on se doit d'essayer. Suivent des raviolis au poulet avec une sauce de vinaigre et gingembre. Délicieux ! Ensuite des rouleaux croustillants au poulet Teriyaki. Savoureux !

Puis des pochettes de tofu avec mayonnaise au basilic. Je ne suis pas amateur de tofu mais je dois dire que ce plat était très bon.

Par la suite, des crevettes à l'ail et poivre noir. Absolument savoureux ! J'en aurais fait un repas complet. Après, des nouilles et légumes Shanghai. Exquis !

Ultérieurement, le poulet Général Tao. Mais en plat revu et corrigé. Moins sucré que ce qu'on mange habituellement. Plus délicat et parfaitement délectable. De loin supérieur à ce que l'on goute traditionnellement. Il faut absolument déguster ce plat.

Finalement, le poulet Balinaï, qui rendra même les plus fins palais enflammés. Des saveurs inattendues, inexplicables, et même déconcertantes. C'est du poulet mais avec des parfums riches et fins tout ensemble. Bravo chef.

Voici de la fine cuisine chinoise. L'essayer c'est l'adopter. C'est la référence selon laquelle tous les restaurants chinois doivent être évalués.

Merci chère Liu.

Nouvelle entente de bidiplomation avec Nice!



La professeure Geneviève Dufour, codirectrice du programme de maîtrise en droit international et politique internationale appliqués (DIPIA), a signé une entente avec l'Université Nice-Côte d'Azur, représentée par le professeur Jean-Christophe Martin, vice-président délégué aux relations internationales, afin de créer une bidiplomation pour les étudiantes et les étudiants du DIPIA, ainsi que pour celles et ceux qui cheminent dans un Master 2 en droit, mention « droit international et droit européen », à l'Université de Nice-Côte d'Azur.

Des gestes concrets s'imposent pour améliorer la justice dans le Nord

Accueillant avec un vif intérêt le rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès, présidée par l'honorable Jacques Viens, le Barreau du Québec souhaite que des gestes concrets soient rapidement posés pour remédier aux multiples maux et lacunes de la justice dans le Nord.

Depuis la publication de son rapport *La justice dans le Nord*, en 2014, le Barreau du Québec s'inquiète de la situation de la justice en regard des peuples autochtones : les conditions de détention difficiles, le manque d'interprètes et de travailleurs parajudiciaires, des lieux de cours itinérants inadéquats et l'accessibilité de la visioconférence. « À la lumière du rapport de la Commission Viens déposé aujourd'hui, il nous paraît urgent de mettre en œuvre des mesures concrètes pour doter les communautés autochtones d'un système de justice adapté à leur réalité », affirme le bâtonnier du Québec, Me Paul-Matthieu Grondin. « Nous devons assurer les services fondamentaux, en toute équité, à l'ensemble des citoyens québécois. »

Les recommandations du Barreau

Dans le mémoire qu'il a présenté devant la Commission Viens, le Barreau du Québec abordait plusieurs aspects des problèmes affectant les membres des communautés autochtones. Dans la foulée du dépôt du rapport ce matin, le Barreau du Québec réitère certaines recommandations :

- Il faut que la justice prenne en compte la réalité que vivent les Autochtones;
- Le financement nécessaire doit être prévu au budget sur une base récurrente et pérenne pour répondre aux besoins des communautés autochtones;
- En matière de protection de la jeunesse, on doit instaurer des conseils de famille et soutenir les démarches pour la prise en charge des services de protection de la

jeunesse tel que prévu par la Loi sur la protection de la jeunesse.

Justice dans le Nord

Le bâtonnier Grondin rappelle enfin que le système de justice pour les Autochtones du Grand Nord est intenable. « Nous ne pouvons pas rester sans rien faire devant le fossé qui ne cesse de se creuser entre l'institution judiciaire et les communautés du Nord », souligne-t-il. Le statu quo est inacceptable. Il faut que les choses changent. »

L'équipe de Hackett Campbell Bouchard s'agrandit avec l'arrivée de Me Maxime Bernatchez



Le cabinet d'avocats Hackett Campbell Bouchard est fier d'annoncer que MO Maxime Bernatchez se joindra à son équipe à compter du 3 septembre 2019. L'avocat d'expérience s'ajoute au département de litige civil et commercial du bureau. Admis au Barreau en 1998, Me Bernatchez a plaidé à de nombreuses reprises devant tous les tribunaux du Québec, tant en première instance qu'en appel. Celui-ci est aussi connu pour son implication sociale et professionnelle. Il a été bâtonnier du district de Saint-François, président de l'Association des avocats et avocates de province (AAP) et a siégé sur plusieurs comités et conseils d'administration. Me Bernatchez enseigne également le droit au programme de techniques policières du Cégep de Sherbrooke et la preuve et la procédure à l'École du Barreau du Québec. Rappelons que 2019 a été une grande année pour le cabinet fondé en 1962 avec la nomination de Me Julien Collin et Me Frédéric Dumont Tremblay à titre d'associés.

LE MONDE J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Le magazine **Le Monde Juridique** rend hommage à trois plaideurs le mercredi, 23 octobre 2019 au Club Saint-James de Montréal, au cours d'un dîner-hommage.

Me Azim Hussain du cabinet Norton Rose Fulbright sera nommé
«Plaideur de l'Année 2019».



Azim Hussain, plaideur chevronné, a dirigé l'équipe de ce cabinet qui a obtenu gain de cause en Cour suprême du Canada dans l'Affaire Salomon c. Matte-Thompson. Ce jugement est le dernier chapitre d'une bataille juridique d'une durée de onze ans qu'il a menée au nom de sa cliente, Judith Matte-Thompson, victime des fautes professionnelles de son ancien avocat.



Me Isabel Schurman, Ad.E., criminaliste réputée du cabinet Schurman, Grenier, Strapatsas & Associés de Montréal, assume présentement la défense de l'ancien président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Frank Zampino, qu'elle a fait acquitter de toutes accusations le 2 mai 2018 dans l'affaire du Faubourg Contrecoeur. Elle plaide depuis 35 ans. Elle est nommée «Plaideur Émérite de l'Année 2019».



Me Nicholas St-Jacques, 37 ans, criminaliste du cabinet Desrosiers, Joncas, Nouraie, Massicotte, de Montréal, est nommé «Plaideur de moins de 40 ans de l'Année 2019». Il a assisté Me Michel Massicotte, dans le dossier de Pierre Duhaime, ex-président de SNC-Lavalin, qui a plaidé coupable après six ans de procédures et a reçu une peine inusitée à servir dans la communauté pour une affaire de corruption de 22.5 M\$. Il a également agi à la Cour suprême du Canada pour la 7^e fois de sa carrière dans l'arrêt R. c. Wong, [2018] 1 RCS 696.

Joignez-vous à ces professionnels du droit méritants pour célébrer leur réussite. Vous êtes invités à participer à ce dîner le mercredi, 23 octobre 2019 au Club Saint-James de la rue Union à Montréal. Le coût du billet est de 350 \$ plus taxes. Une table de dix convives coûte 3500 \$ plus taxes.

Avec mes salutations cordiales.

L'Éditeur, André Gagnon

Le Monde Juridique

642, rue Pierre-Tétreault, Montréal (Québec) Canada H1L 4Y5

Tél. 514-353-3549 | agmonde@videotron.ca | www.lemondejuridique.com | [f](#) Le Monde Juridique

SOLUTIONS DE PLACEMENT ET D'ASSURANCE

Exclusives à la communauté juridique



Des produits financiers à forte valeur et à faible coût conçus spécialement pour les avocats et leurs familles ainsi que les employés de cabinet et leurs familles.

Investments

- Fonds de placements
- Produits à intérêt garanti
- Régimes individuels et de groupe
 - REER
 - CELI
 - FERR
 - Comptes non enregistrés
 - Retraite

Assurances

- Vie
- Maladies graves
- Invalidité / Frais généraux
- Maladie et dentaire
- Avantages sociaux
- Bureau
- Auto et habitation
- Voyage

**FINANCIÈRE
DES AVOCATS**

Soyez prêts.



Communiquez avec nous aujourd'hui ! financieredesavocats.ca ou 1.800.267.2242